

TOUR2 MÉTRAGE2

Du 5 au 7 Octobre 2007

Appel aux marathoniens du court métrage!

Tours Métrages reprend et le marathon aussi.

46h pour réaliser un film par équipe de 3 à 7 personnes.

Un thème commun imposé et dévoilé lors de la cérémonie d'ouverture.

Diffusion à la fin du festival de tous les courts métrages

Remise de prix par le jury, le public et Titus Prod.

Pour vous inscrire renvoyez nous par courrier le formulaire d'inscription, le règlement signé et la cotisation de 3 euros par membre de l'équipe à l'adresse suivante:

Titus Prod; 40 rue du bocage; 37540 St Cyr sur Loire

Vous pouvez aussi nous contacter par mail: titus.prod@gmail.com



Formulaire d'inscription

Marathon du court métrage, Tours Métrages 2007

Nom de l'équipe:

Membres de l'équipe (noms, prénoms, contacts):

Matériel utilisé lors du marathon:

Règlement du marathon

Article 1 : Conditions d'organisation du festival et raison de l'organisateur

- Le marathon du court métrage est organisé dans le cadre du festival « Tours-Métrages ».
- L'association Titus Prod organise le marathon du court-métrage, elle est responsable légalement de la bonne tenue du festival et du marathon. En conséquence, elle s'engage à prendre une assurance couvrant les risques liés aux tournages des courts-métrages et à la tenue du marathon, et elle s'engage à sécuriser les sites.

L'association Titus Prod pourra être ci-après nommée l'organisateur.

Article 2 : Objet du marathon

Les équipes participant au marathon, sous réserve de remplir les conditions de l'article 3, devront réaliser un court métrage, d'une durée maximal de 5 minutes, dans un temps imparti de 46 heures.

Article 3 : Condition de participation

Pour participer au marathon, il conviendra de répondre aux conditions suivantes :

- Avoir 15 ans, les mineurs devront fournir une autorisation parentale ;
- Etre constitué en équipe de tournage de 3 à 7 personnes, acteurs compris ;
- S'être acquitté des frais de participation de 3 euros par personne ;
- Avoir lu et signé une copie du présent règlement ;
- Fournir son matériel de prise d'image et de son.

Article 4 : Déroulement du marathon

- Les équipes pourront tout au long du tournage se voir compléter par d'autres techniciens ou acteurs dans le respect d'un nombre maximum de 7 par équipe (cf. article 2) et sous condition d'acquittement des frais de participations.
- Les équipes participantes se verront remettre, après acquittement des droits un T-shirt par équipier au logo du festival.
- Le marathon fera l'objet d'un thème imposé, divulgué lors de la cérémonie d'ouverture.
- Les équipes participantes devront remettre leur montage final au plus tard 46 heures après l'ouverture.
- Les montages finaux devront répondre aux normes de projection indiquées : support DVD ou Mini DV et au format (mpeg, avi).
- Les différents films réalisés au cours du marathon feront l'objet d'un concours à lauréats jugés par un jury qualifié.
- La visualisation des films se fera devant un public lors d'une cérémonie de clôture du festival.

Article 5 : conditions de diffusion des films réalisés pour le marathon

- Il conviendra que les films réalisés par les équipes participantes répondent aux exigences motivées par la morale, l'éthique, la décence et l'ordre public.
Ainsi, les films portant atteinte à la dignité humaine seront exclus de la projection.

Il en sera de même pour les films encourageant toute forme de discrimination en raison du sexe, de l'âge, du handicap, de la condition, de la nationalité et de l'ethnie des individus.

- Les participants attribuent à l'organisateur une autorisation de diffusion et d'utilisation du film pour tout usage concernant la promotion du festival et des autres activités de l'organisateur.

Article 6 : remise des prix et critères de jugement

- Les prix suivants seront décernés au cours de la cérémonie de clôture du festival :
 - Prix du jury
 - Prix Titus Prod (prix de l'originalité)
 - Prix du public
- Le prix du jury sera remis au film remplissant la meilleure adéquation entre l'originalité du scénario, la qualité de la réalisation, l'esthétisme et la qualité du jeu des acteurs. Le jury votera à la majorité absolue des voix. Chaque membre du jury possède une voix, la voix du président compte double.
- Le prix Titus Prod sera remis par l'association Titus Prod. Ce prix récompensera l'idée la plus originale. Les membres de l'association Titus Prod voteront à la majorité absolue des voix. Chaque membre possède une voix, la voix du président compte double.
- Le prix du public sera décerné par le public. La procédure de vote s'effectuera de la manière suivante :

Chaque membre du public se verra remettre une feuille de notation des films qui sera collectée par l'organisateur à la clôture du visionnage des films. Ces notes feront l'objet d'une compilation qui déterminera le vainqueur du prix.

- L'organisateur se réserve la nature et la forme des prix remis au cours de la cérémonie de clôture du marathon